Image not found or type unknown

Création d'entreprise apres licenciement

Par **07tony11**, le **17/06/2009** à **16:11**

Bonjour,

Voila dans peut de temp l'entreprise pour laquel je travail va licencier , je vais certainement faire parti du lot, des mesures de licenciement sont fixées ,notament une somme forfaitaire de 30 000 euros pour la création d'entreprise etant interessé je souhaiterai connaitre les contraintes financieres et les avantages.
l'activitée : du loisir (organisation de journée "roulage sur circuit") quel est le statu le mieux adapté a ce domaine ?
En cas de cession d'activitée le capital restant est il imposable et a quel hauteur?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés